

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1667

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Pôle emploi »,

les mots :

« l'opérateur France Travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.